



# Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

Distr. générale  
19 juin 2014  
Français  
Original: anglais

---

## Septième session

Vienne, 6-10 octobre 2014

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant: Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants**

## **Activités menées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour promouvoir et appuyer l'application du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée**

### **Rapport du Secrétariat**

#### **I. Introduction**

1. Le présent rapport vise à informer la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, à sa septième session, des activités menées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour promouvoir et appuyer l'application du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

2. On compte au total 159 parties au Protocole relatif à la traite des personnes. Depuis la sixième session de la Conférence des Parties, en octobre 2012, la Côte d'Ivoire, Cuba, la Dominique, Sainte-Lucie, la Thaïlande et le Zimbabwe sont devenus parties au Protocole.

---

\* CTOC/COP/2014/1.



## **II. Activités destinées à aider les États à appliquer le Protocole**

3. En 2012, l'ONUDC a adopté une stratégie globale pour lutter contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, axée sur les domaines suivants: a) fourniture d'une assistance technique pour l'application du Protocole relatif à la traite des personnes et du Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnels à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée; b) appui à la coopération et à la coordination interinstitutions; et c) gestion du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

4. Se fondant sur cette stratégie, l'ONUDC a continué à appuyer les efforts déployés par les États Membres pour appliquer le Protocole relatif à la traite des personnes, à la fois en poursuivant les travaux normatifs et en réalisant des activités d'assistance technique.

### **A. Travaux normatifs, services d'appui aux organes intergouvernementaux et coopération et coordination interinstitutions**

5. Afin de favoriser les synergies grâce à des partenariats, l'ONUDC a fourni des services d'appui stratégique et fonctionnel aux organes et mécanismes intergouvernementaux et a continué de coopérer étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec des organisations régionales et non gouvernementales, pour promouvoir les objectifs du Protocole relatif à la traite des personnes.

#### **1. Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée**

6. L'ONUDC a assuré le service du Groupe de travail provisoire à composition non limitée sur la traite des personnes, créé par la Conférence des Parties à la Convention et lui a fourni un appui fonctionnel. Trois documents d'information ont été élaborés pour faciliter les débats d'orientation au cours de la cinquième session du Groupe de travail, qui s'est tenue du 6 au 8 novembre 2013 à Vienne. Le premier document d'information présentait une analyse des concepts de base du Protocole relatif à la traite des personnes, en particulier celui de consentement (CTOC/COP/WG.4/2013/2). Le deuxième document présentait des bonnes pratiques et des outils pour décourager la demande à l'origine de la traite des personnes, notamment par la promotion des partenariats public-privé (CTOC/COP/WG.4/2013/3). Le troisième document s'intéressait à des formes d'exploitation qui ne sont pas spécifiquement mentionnées dans le Protocole relatif à la traite des personnes mais sont apparues dans des pratiques ou des contextes nationaux, régionaux ou internationaux (CTOC/COP/WG.4/2013/4).

#### **2. Commission pour la prévention du crime et la justice pénale**

7. S'agissant du Protocole relatif à la traite des personnes, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, à sa vingt-deuxième session, a recommandé

au Conseil économique et social d'adopter une résolution sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes. Le Conseil l'a adoptée en tant que résolution 2013/41. À sa vingt-troisième session, la Commission a adopté la résolution 23/2, relative aux mesures visant à prévenir et combattre le trafic d'organes humains, ainsi que la traite des personnes à des fins de prélèvement d'organes.

8. Lors d'une manifestation parallèle tenue en marge de la vingt-troisième session de la Commission, l'ONUDC et l'Union européenne ont présenté des informations sur leur coopération dans le domaine de la traite des personnes et du trafic de migrants.

### **3. Activités de l'Assemblée générale**

9. L'ONUDC a fourni des contributions de fond pour la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'évaluation du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, organisée par le Président de l'Assemblée générale afin d'examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action (adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/293) et tenue du 13 au 15 mai 2013.

10. L'ONUDC a également participé de manière active au deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, qui a eu lieu les 3 et 4 octobre 2013. Lors d'une réunion-débat, l'Office a souligné la nécessité de prévenir et de combattre la traite des personnes et d'adopter des mesures pour assurer le respect et la protection des droits de l'homme de tous les migrants, en particulier ceux appartenant à des groupes vulnérables comme les femmes et les enfants. Il a également participé à une manifestation parallèle organisée par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), portant sur les droits de l'homme dans le contexte des frontières internationales. En outre, il a joué un rôle actif dans une séance de réflexion sur le thème "Mise en œuvre du Plan d'action mondial pour lutter contre la traite des personnes: les prochaines étapes".

11. À sa soixante-huitième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 68/192, sur l'amélioration de la coordination de l'action contre la traite des personnes, dans laquelle elle a décidé, sachant qu'il fallait mieux faire connaître le sort des victimes de la traite des personnes et promouvoir et protéger leurs droits, de proclamer le 30 juillet Journée mondiale de la dignité des victimes de la traite d'êtres humains, journée qui serait célébrée chaque année à compter de 2014. Conformément à cette résolution, l'ONUDC a prévu un certain nombre d'activités destinées à élargir la sensibilisation à la traite des personnes.

### **4. Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes**

12. L'ONUDC fait fonction de coordonnateur officiel pour le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes, dont il assure le secrétariat. Au cours de la période 2012-2014, le Groupe a tenu de plus nombreuses réunions et consultations de sorte à poursuivre ses activités destinées à améliorer la coopération et la coordination entre entités des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

13. Le Groupe a largement rodé ses méthodes de travail et sa structure de gouvernance en adoptant un mandat qui a institutionnalisé une présidence tournante

et établi un groupe de travail composé de six organismes membres en tant qu'organe de décision. Un plan destiné à guider le travail du Groupe sur une base annuelle, à compter de 2014, a aussi été élaboré.

14. En 2013, le Groupe a lancé une série de documents d'orientation que ses membres doivent élaborer conjointement, afin d'étudier des questions importantes qui constituent des défis essentiels à relever par la communauté internationale pour lutter contre la traite des personnes pendant les 10 années à venir. Le premier d'entre eux, intitulé "The international legal frameworks concerning trafficking in persons" (Les cadres juridiques internationaux de la lutte contre la traite des personnes), a été publié en 2013; un deuxième document, intitulé "Preventing trafficking in persons by addressing demand" (Prévenir la traite des personnes en s'attaquant à la demande), devrait être publié en 2014.

15. En 2014, le Groupe s'emploiera à rendre ses travaux d'orientation opérationnels sur une base régionale et à lancer un site Web autonome. Il compte également, entre autres, accroître sa visibilité en organisant plus régulièrement des séances d'information pour les États Membres et commencer à travailler sur un document d'orientation intitulé "Evaluating anti-trafficking in persons responses" (Évaluation des mesures de lutte contre la traite des personnes).

## **5. Groupe mondial sur la migration**

16. L'ONUDC est membre du Groupe mondial sur la migration, qui réunit les chefs d'institutions dans le but de promouvoir une mise en œuvre plus large de tous les instruments et normes pertinents concernant les migrations et qui encourage l'adoption d'actions plus cohérentes, complètes et mieux coordonnées face au problème des migrations internationales.

17. Lorsqu'il en a assuré la présidence pendant le deuxième semestre de 2012, l'ONUDC a renforcé les capacités de coopération du Groupe mondial sur la migration, notamment grâce au bon déroulement d'un examen interne du Groupe depuis sa création et au renforcement des liens entre celui-ci et le Forum mondial sur la migration et le développement. Également pendant sa présidence, l'ONUDC a dirigé la rédaction d'un document thématique du Groupe intitulé "Exploitation and Abuse of International Migrants, Particularly those in Irregular Situation: A Human Rights Approach" (Exploitation et mauvais traitements infligés aux migrants internationaux, en particulier ceux en situation irrégulière: une approche fondée sur les droits de l'homme).

18. Depuis la fin de sa présidence, l'ONUDC a continué d'apporter un soutien actif au Groupe, entre autres en contribuant à des déclarations, documents et événements conjoints sur des questions liées aux migrations, y compris les priorités de développement pour l'après-2015.

## **B. Assistance technique**

19. En plus de ses travaux normatifs et de sa participation active à la coopération et la coordination interinstitutions à l'échelle internationale, l'ONUDC répond aux demandes des États Membres, dans le cadre de ses programmes mondiaux contre la traite des personnes, en apportant son expertise dans les domaines suivants:

a) assistance législative; b) mesures de justice pénale et coopération internationale; c) collecte de données et recherche; d) prévention et sensibilisation; et e) protection et aide aux victimes.

20. Depuis 2012, l'ONU DC a fourni une assistance technique à la lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants à plus de 80 pays dans toutes les régions et a encouragé les actions régionales et interrégionales dans ces deux domaines. Par ces activités, il s'emploie à promouvoir une démarche axée sur l'égalité des sexes qui prenne en compte la situation particulière des femmes et des filles en tant que victimes, délinquantes et professionnelles de la justice pénale.

## 1. Assistance législative

21. L'ONU DC a continué de fournir une assistance législative ciblée pour aider les États Membres à élaborer une législation nationale efficace, conforme aux exigences du Protocole relatif à la traite des personnes. Il a mené des évaluations des besoins législatifs, appuyé la rédaction de textes de loi pour donner effet aux protocoles et, à cette fin, formé des rédacteurs législatifs.

22. L'ONU DC a mis au point divers instruments, telle la Loi type contre la traite des personnes de 2009, à la fois pour les pays de *common law* et ceux de droit romain. Disponibles sur le site Web de l'Office, ces outils sont diffusés et utilisés comme documents de référence et supports de formation dans le cadre des activités d'assistance technique.

23. En réponse à des demandes spécifiques, l'ONU DC a fourni une assistance et des conseils législatifs à de nombreux pays de traditions juridiques diverses, notamment la Colombie, la Géorgie, la Libye, le Maroc, le Mexique, le Pakistan, le Panama, le Pérou, la République démocratique populaire lao, les Seychelles, le Swaziland, le Tchad et le Zimbabwe. L'Office a adopté une approche exhaustive de l'assistance technique en matière de réforme législative, qui englobe les niveaux régional et national et qui agence fréquemment les activités de manière chronologique au fil des différentes étapes de la réforme.

24. En novembre 2012, l'ONU DC a réalisé au Congo une mission d'évaluation de la législation sur la lutte contre la traite des personnes et des activités afférentes, mission qui a donné lieu à un rapport complet, communiqué aux autorités congolaises en décembre 2012. Après la diffusion du rapport, une session de formation initiale à l'intention des professionnels de la justice pénale s'est tenue à Brazzaville en février 2013, avant la première réunion du comité de rédaction législative en mars 2013. Fin juillet 2013, en coopération avec le Ministère de la justice du Congo, l'ONU DC a organisé un atelier de validation relatif au projet de loi pour lutter contre la traite des personnes. À la fin du processus, le projet de loi a été approuvé par les 40 participants, qui représentaient différents ministères, la Présidence, le secrétariat général du Gouvernement, la société civile, la profession légale et les services de détection et de répression.

25. En janvier 2013, l'ONU DC a tenu un atelier d'assistance législative à l'intention de plus de 40 membres du comité yéménite chargé d'élaborer un projet de loi national pour lutter contre la traite des personnes, ainsi que de représentants du Comité technique national de lutte contre la traite des personnes et d'autres fonctionnaires concernés. En novembre 2013, il a organisé au Yémen un atelier de suivi sur la rédaction législative, afin d'aider le Comité technique national à mettre

la dernière main à un projet de loi globale contre la traite des personnes, conformément aux instruments internationaux pertinents et, en particulier, au Protocole relatif à la traite des personnes.

26. Les activités d'assistance législative au niveau régional ont comporté une conférence relative à l'état des législations du monde arabe sur la traite des personnes, organisée à l'intention de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et tenue en Égypte en octobre 2013.

## **2. Renforcement des mesures de justice pénale et de la coopération internationale**

27. Face au crime complexe et multiforme qu'est la traite des personnes, l'ONUDD propose une assistance technique qui vise à renforcer les mesures de justice pénale des États Membres. Dans le cadre de son approche globale et en étroite coopération avec l'État Membre qui en fait la demande, l'Office réalise, en tant que de besoin, une évaluation fondamentale approfondie des besoins au tout début de la mise en place de l'assistance technique. Les activités sont ensuite planifiées en conséquence, pour garantir la pérennité de l'assistance et en renforcer l'appropriation nationale.

28. En mars 2013 par exemple, l'ONUDD a mené une mission d'évaluation en République de Moldova afin d'analyser, en étroite coopération avec le Gouvernement moldave, les besoins nationaux en ce qui concerne les mesures de justice pénale, et d'élaborer des recommandations sur la marche à suivre. Un plan de mise en œuvre fondé sur le projet de l'ONUDD visant au renforcement de l'action pénale menée contre la traite des personnes en Europe du Sud-Est, et plus particulièrement en Moldova, a été élaboré lors d'un atelier de validation tenu en avril 2013. En juin 2013, l'ONUDD a organisé une réunion de groupe d'experts pour examiner les résultats de l'évaluation fondamentale.

29. L'assistance technique que l'ONUDD a fournie à la République de Moldova répondait directement aux besoins recensés lors du processus d'évaluation. L'Office a organisé une série d'ateliers nationaux, dont un sur le renforcement des capacités de lutte contre la traite des personnes et la cybercriminalité, un autre sur l'analyse du renseignement en matière criminelle et un troisième sur les équipes d'enquêtes conjointes. En outre, un programme d'échange entre pairs, axé sur la cybercriminalité et la mise en place d'équipes d'enquêtes conjointes ainsi que d'un mécanisme national de suivi et de communication d'informations, a permis à des professionnels moldaves de se rendre à La Haye et à Zwolle (Pays-Bas).

30. Dans le souci de pérenniser son assistance technique, l'ONUDD s'est attaché à développer sa démarche de formation des formateurs, en nouant des partenariats avec des établissements de formation nationaux. Il a organisé plusieurs ateliers de formation de formateurs, notamment au Kirghizistan, au Maroc, au Mexique, au Pakistan et au Swaziland.

31. Au Kirghizistan par exemple, l'ONUDD, en collaboration avec le Bureau du Procureur général, a organisé du 3 au 6 décembre 2012 un atelier de formation de formateurs à la lutte contre la traite des personnes. Cet atelier, qui s'est déroulé dans le cadre de l'initiative mondiale de l'ONUDD en matière de formation à la lutte contre la traite des personnes, avait pour but de mettre des magistrats du parquet kirghizes en mesure de former leurs collègues à intervenir de manière efficace dans les affaires de traite de personnes. Un atelier de suivi a été organisé du 20 au 23 mai

2013 afin d'apporter aux magistrats du siège et du parquet kirghizes une formation approfondie en matière d'identification, d'enquête, de poursuite et de jugement dans les affaires de traite de personnes. Organisé en collaboration étroite avec le Bureau du Procureur général et la Cour suprême du Kirghizistan, il s'est appuyé sur des méthodes interactives, notamment sur des simulations de procès et des jeux de rôle inspirés d'affaires nationales.

32. Absolument essentielles pour les États Membres au niveau régional, les mesures de justice pénale contre la traite des personnes, pour être efficaces, doivent s'appuyer non seulement sur la mise en place et le maintien de compétences techniques de haut niveau dans un vaste éventail de domaines mais également sur des partenariats et une coopération internationale bien rodée. Dans cette optique, l'ONUDC a coopéré de manière étroite avec les mécanismes régionaux pertinents qui ont trait à la traite des personnes, dont par exemple l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Conseil de l'Europe, la Ligue des États arabes et le Processus de Bali concernant le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui s'y rapporte. Il a organisé des ateliers et des dialogues au niveau régional, ou apporté son concours à leur organisation, établissant ainsi un forum où les États Membres de la même région pouvaient partager les expériences et les connaissances liées à leur contexte donné.

33. En juin 2013, un atelier de formation sur la lutte contre la traite des personnes pour la région des îles du Pacifique, organisé en coopération avec la Conférence des directeurs de l'immigration du Pacifique et tenu aux Fidji, a réuni des praticiens des Fidji, des Îles Salomon, de Kiribati, de Micronésie (États fédérés de), de Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Tonga et du Vanuatu. Depuis lors, l'ONUDC diffuse aux participants à l'atelier un bulletin mensuel pour le Pacifique, qui présente des actualités et des développements régionaux, ce qui renforce la pérennité des enseignements dispensés et favorise la poursuite de l'échange d'informations entre les parties prenantes de la région.

34. Une réunion régionale sur les itinéraires du trafic de migrants et la traite des personnes, qui s'est tenue en Turquie en juillet 2013, a rassemblé pour la deuxième fois des participants venus d'Afghanistan, d'Iran (République islamique d'), du Pakistan et de Turquie pour évoquer les nouvelles tendances régionales.

35. L'ONUDC a contribué à la réunion du réseau informel de rapporteurs nationaux ou de mécanismes équivalents de l'Union européenne dans le domaine de la traite des êtres humains, qui a eu lieu à Bruxelles en octobre 2013. Il a également participé aux réunions consultatives sur le renforcement des partenariats avec les rapporteurs nationaux et les mécanismes équivalents dans le domaine de la traite des êtres humains, organisées par le Rapporteur spécial sur la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, et tenues à Berlin en mai 2013 et à Bangkok en mai 2014.

### **3. Collecte de données et recherche**

36. La connaissance des contextes spécifiques nationaux, régionaux et internationaux de la traite des personnes et les recherches s'y rapportant sont primordiales pour étayer la compréhension de cette infraction et des violations des droits humains qu'elle occasionne. En outre, ces connaissances et ces données sont nécessaires pour élaborer, mettre en œuvre et évaluer des stratégies de lutte contre la

traite, ainsi que pour concevoir des mesures fondées sur des données factuelles. La recherche et la collecte de données façonnent le contenu des outils et des supports créés pour faciliter la mise en œuvre du Protocole par les États Membres, et permettent à l'ONU DC de conseiller et d'aider efficacement les États Membres, tout en axant ses efforts sur les domaines exigeant une attention particulière. Les outils produits par l'Office ont été adaptés pour répondre aux besoins spécifiques des pays et pour former des intervenants ciblés à leur bonne utilisation.

37. Ainsi que lui en fait obligation le Plan d'Action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, l'ONU DC a publié en décembre 2012 le *Rapport mondial sur la traite des personnes*, qui présente un ensemble complet et l'analyse de données disponibles à l'échelle mondiale. Il prépare actuellement la deuxième édition du *Rapport*, qui sera publié en décembre 2014, et qui mettra l'accent sur les profils et les flux mondiaux, régionaux et nationaux liés à cette infraction et essaiera d'en identifier les nouvelles tendances.

38. Lancée en ligne par l'ONU DC en octobre 2011, la base de données de jurisprudence relative à la traite des personnes contribue aussi largement à réduire le déficit de connaissances. Elle vise à permettre aux juges, procureurs, décideurs politiques, médias, chercheurs et autres parties concernées d'accéder à tout moment à des décisions judiciaires et des affaires documentées et d'en tenir compte pour aborder la question de la traite des personnes. Elle contribue à l'interprétation et à l'application uniformes du Protocole et des lois nationales, permet à l'utilisateur de consulter les pratiques en vigueur dans différents pays et améliore les connaissances relatives à l'infraction de traite des personnes.

39. En 2013 et 2014, l'ONU DC a élargi et développé la base de données, qui a enregistré plus de 9 160 demandes de recherche par mois en 2013 et contient plus de 1 000 cas émanant de 83 pays.

40. Par ailleurs, depuis 2006, l'ONU DC a élaboré un certain nombre d'outils d'assistance technique, y compris des guides, des manuels de formation approfondie, des documents de synthèse, des rapports et des évaluations. Ces outils font partie intégrante des activités de renforcement des capacités de l'ONU DC et servent d'ouvrages de référence aux praticiens de la justice pénale et aux agents des services de détection et de répression. La grande majorité d'entre eux ont été traduits dans les six langues officielles des Nations Unies et sont disponibles en ligne.

41. En 2013 et 2014, l'ONU DC a entrepris l'élaboration d'un nouveau recueil d'affaires de trafic de personnes à l'intention des praticiens de la justice pénale. Ce recueil vise à analyser des points liés aux éléments de preuve qui sont essentiels dans les affaires de traite des êtres humains, ainsi que des questions relatives à la protection des victimes qui peuvent avoir une incidence sur les éléments de preuve. Ce sujet revêt une importance particulière pour les praticiens, car ces affaires soulèvent des questions particulièrement complexes en matière de preuves, pour beaucoup liées à la nature même de ce crime invisible et au comportement des victimes, dont le témoignage est souvent l'élément de preuve central. Les cas analysés sont extraits de la base de données de jurisprudence relative à la traite des personnes, et proviennent également de recherches indépendantes menées par l'ONU DC ainsi que de dossiers d'experts du monde entier. Du 6 au 8 mai 2014, l'Office a organisé une réunion qui a rassemblé plus de 20 experts de différents

pays, dont des juges, des magistrats et des universitaires, pour examiner un avant-projet du recueil.

42. La plate-forme de l'Initiative mondiale des Nations Unies contre la traite des êtres humains UN.GIFT.HUB, mécanisme de gestion des connaissances sur Internet visant à renforcer la sensibilisation et à échanger les connaissances sur la traite des personnes, a été lancée fin 2010. L'ONUUDC a continué de la développer pour en faire le forum public incontournable consacré à l'information technique dans le domaine de la lutte contre la traite des personnes.

43. Un des thèmes prioritaires des travaux de recherche de l'ONUUDC est l'analyse des concepts fondamentaux du Protocole relatif à la traite des personnes. La définition de "traite des personnes" qui figure dans le Protocole a été largement adoptée par les États et la communauté internationale. Néanmoins, ces dix dernières années, il est devenu évident que des questions subsistaient quant à certains de ses aspects. Par conséquent, en 2010, le Groupe de travail sur la traite des personnes a recommandé que l'ONUUDC élabore une série de documents de synthèse relatifs à certains concepts nécessitant des précisions, pour aider les agents des systèmes de justice pénale dans le cadre des procédures pénales.

44. Après le premier document de synthèse, rédigé en 2012 et qui examinait le concept "d'abus d'une situation de vulnérabilité", l'ONUUDC a commencé à en élaborer un deuxième en 2013, sur la notion de "consentement". Une troisième étude, sur le concept d'"exploitation", suivra en 2014. Pour chaque étude, la méthode comprend a) un examen préalable de la documentation pertinente, y compris de la législation et de la jurisprudence, b) un tour d'horizon des pays représentant différentes régions et traditions juridiques, basé sur l'examen de la législation et de la jurisprudence et sur des entretiens avec des praticiens, c) l'élaboration d'un projet de document de synthèse, d) l'examen du projet de document de synthèse et la mise au point d'orientations supplémentaires lors d'une réunion internationale de groupe d'experts et e) la finalisation du document de synthèse et des éventuelles orientations connexes. Dans ce cadre, l'ONUUDC a convoqué, en février 2014 à Vienne, une réunion d'experts sur le concept du "consentement" dans le contexte de la traite des personnes.

45. Les recherches de l'ONUUDC ont également pour but d'examiner des aspects spécifiques de la traite des personnes. Par exemple, afin de lutter contre la traite aux fins du prélèvement d'organes, l'Office a organisé en décembre 2012 une réunion de groupe où des experts venant de différentes régions et issus de différents milieux et disciplines professionnelles, y compris des secteurs médicaux, juridiques et de la détection et de la répression, ont échangé leurs expériences de la lutte contre ce problème.

#### **4. Prévention et sensibilisation**

46. Le Protocole relatif à la traite des personnes fait obligation aux États parties d'adopter des mesures de prévention de caractère social et économique, d'entreprendre des recherches et d'organiser des campagnes de sensibilisation à l'intention de victimes potentielles et de clients potentiels des services proposés par celles-ci. La lutte contre la traite des personnes fait intervenir des acteurs extrêmement divers qui doivent coopérer pour concevoir et mettre en œuvre les initiatives de ce type.

47. Afin de prévenir la traite des personnes et de sensibiliser le public à la lutte, l'ONUDC continue de participer à des campagnes, expositions et autres événements médiatiques, et coopère non seulement avec les États Membres, mais aussi avec les principaux acteurs internationaux du secteur public, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et d'autres partenaires.

48. Le site Web de l'ONUDC fournit des informations sur la traite des personnes et le trafic de migrants, et a reçu en moyenne plus de 70 000 visites par mois en 2013 et 2014. La Campagne Cœur bleu de l'ONUDC reste un outil important de sensibilisation et a été adoptée par un nombre croissant d'États dont elle est devenue la campagne nationale de sensibilisation à la traite des personnes. Au niveau international, elle a été utilisée pour soutenir le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

49. L'ONUDC appuie les États et autres parties prenantes dans leurs efforts de prévention et dans l'élaboration de campagnes nationales, régionales et internationales de sensibilisation à la traite des personnes à l'intention de différents publics. Les activités à l'échelle nationale comprennent notamment le partenariat entre l'ONUDC et l'Observatoire portugais de la traite des êtres humains, noué en décembre 2012 pour faciliter la diffusion de la version portugaise du manuel pratique de l'ONUDC à l'usage des praticiens de la justice pénale, et le doublage en portugais du film de sensibilisation "Affected for life". L'Office a également contribué à la campagne de lutte contre le trafic des êtres humains que la Suisse a organisée pendant une semaine en octobre 2013, en fournissant des documents pour une exposition et en participant à une table ronde pendant la manifestation d'ouverture.

50. D'autres exemples de l'assistance technique de l'ONUDC liée à la sensibilisation comprennent le soutien apporté à une campagne menée en République de Moldova pour attirer l'attention des jeunes sur le recrutement de personnes à des fins de traite au moyen d'Internet. L'initiative a été soutenue par le Gouvernement moldave et l'organisation non gouvernementale nationale La Strada Moldova. Parallèlement à la campagne, un portail Internet informel offrait la possibilité de signaler des cas de traite de personnes, que le personnel qualifié des organismes non gouvernementaux portait ensuite à la connaissance des agences de détection et de répression spécialisées partenaires. Le portail Internet proposait également aux victimes des conseils en ligne ainsi qu'un mécanisme d'orientation vers des prestataires de services spécialisés auprès desquels obtenir une assistance appropriée.

51. Par ailleurs, en mai 2013, l'ONUDC a monté en Colombie une tournée de sensibilisation à la traite des personnes, qui comportait une exposition, une représentation théâtrale et un forum vidéo, et à laquelle participaient des survivants de la traite ainsi que des acteurs de la série télévisée à succès "La Promesa", qui a pour sujet les défis que doivent relever ceux qui réalisent leurs rêves. En outre, en juin et juillet 2013, il a organisé une série de trois tables rondes en Colombie avec des représentants du Ministère des affaires étrangères et des services chargés des migrations ainsi qu'avec des praticiens de la justice pénale. Il a également encouragé la mise en place d'un réseau d'assistance légale en matière de traite des personnes, qui favorise la prestation bénévole de conseils juridiques aux victimes et la représentation de ces dernières lors des procédures pénales et appuie des

stratégies de réseautage pertinentes. En particulier, du 16 au 19 juillet 2013, il a organisé à Bogota une manifestation de quatre jours sur le conseil juridique, qui a réuni des parties prenantes concernées, et a lancé un manuel sur la prestation d'une assistance juridique aux victimes de la traite.

52. En décembre 2013, l'ONU DC a organisé à Manille un atelier national de formation pour aider les fonctionnaires consulaires des affaires étrangères à repérer les victimes de la traite et les migrants clandestins et à leur porter assistance. Celui-ci a été suivi par un atelier pilote d'une semaine, organisé en avril 2014 à Ankara par les autorités des Philippines, à l'intention de leurs agents des affaires étrangères déployés au Moyen-Orient et en Afrique. Une initiative similaire à l'intention du personnel consulaire indonésien déployé à l'étranger, appuyée par l'ONU DC, a été organisée à Lombok (Indonésie), en mai 2014.

53. Au niveau régional, le personnel de l'ONU DC a présenté des exposés sur la traite des personnes devant un large éventail de publics, y compris lors de la conférence à l'intention des responsables de la jeunesse organisée en novembre 2012 à Vienne par le réseau ECPAT (contre la prostitution infantile, la pornographie infantile et le trafic d'enfants à des fins sexuelles). En outre, l'Office a contribué à des campagnes et initiatives régionales de sensibilisation, tel le troisième Forum annuel de Doha pour la lutte contre la traite des êtres humains qui s'est tenu au Qatar en janvier 2013, et aux manifestations qui ont eu lieu à Vienne en octobre 2013 dans le cadre de la Journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains.

54. Au niveau mondial, l'ONU DC a présenté en décembre 2012 un webinaire (conférence électronique) intitulé "Trafficking prevention and the victims: new United Nations and academic perspectives" (victimes et prévention de la traite: nouvelles perspectives du monde de la recherche et des Nations Unies). En septembre 2013, l'Initiative mondiale des Nations Unies contre la traite des êtres humains a diffusé un webinaire sur les bonnes pratiques en matière de signalement de cas de traite de personnes et sur le rôle des médias.

55. L'ONU DC a participé à la Conférence internationale des femmes cadres sur les moyens de garantir que l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes occupent une place prédominante dans le programme pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable, qui a eu lieu à Haïfa (Israël) en novembre 2013. Il a saisi cette occasion pour souligner comment divers facteurs sociaux et culturels rendent notamment les femmes et les filles vulnérables à l'exploitation et aux mauvais traitements, en particulier dans le contexte de la féminisation croissante des migrations.

56. L'ONU DC a également communiqué avec les États Membres au cours de plusieurs réunions d'information informelles sur les programmes mondiaux de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, tenues en mai 2013 à New York, en février 2014 à Vienne et en juin 2014 à Genève.

## **5. Protection et aide aux victimes**

57. Un élément central du mandat de l'ONU DC dans le cadre du Protocole sur la traite des personnes est d'augmenter le niveau de protection et d'assistance assuré aux victimes, comme le prévoient les articles 2 b), 6, 7 et 8 du Protocole. En sa qualité de gardien de cet instrument, l'Office aide les pays à appliquer des mesures

globales de lutte contre la traite, en veillant à ce que des structures soient mises en place non seulement pour condamner les trafiquants mais aussi pour faire face au vécu des victimes de tels crimes. En conséquence, il préconise une approche fondée sur les droits de l'homme et centrée sur les victimes.

58. L'ONUUDC a travaillé sur la protection des droits des victimes, en étroite collaboration avec d'autres organisations internationales et régionales, ainsi qu'avec des institutions gouvernementales nationales et des organisations de la société civile concernées. En particulier, il a participé à une consultation régionale sur le droit des victimes de la traite à disposer de voies de recours efficaces, organisée à Genève par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH).

59. L'ONUUDC a également appuyé l'examen et la révision des législations nationales concernant l'assistance et la protection des victimes, la formation des prestataires de services et des praticiens de la justice pénale à la protection des victimes de la traite, et la promotion de mécanismes destinés à garantir la sécurité des victimes. Les activités d'assistance technique ayant pour objet direct de défendre les droits des victimes ont inclus par exemple un programme d'échange entre pairs de six jours organisé par l'ONUUDC en décembre 2012 à l'intention de fonctionnaires nigériens qui se sont rendus en Inde pour y recueillir des informations favorisant le renforcement des capacités en matière de prise en charge et de réadaptation des victimes de la traite. Les échanges ont mis l'accent sur le soutien et la réadaptation des victimes, ainsi que sur la gestion des abris.

60. Par ses activités en tant que gestionnaire du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, l'ONUUDC contribue également au soutien pratique apporté aux victimes. Créé en 2010 dans le cadre du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, le Fonds a pour but d'apporter une aide humanitaire, juridique et financière aux victimes. Les fonds servent à appuyer des organisations de terrain qui travaillent avec les victimes et les survivants de la traite des personnes.

61. Depuis sa création, le Fonds a reçu des contributions à hauteur de 1,5 million de dollars d'un large éventail de donateurs, y compris des États Membres, des organisations du secteur privé et des particuliers. Ces fonds ont été distribués par 11 organisations de terrain à travers le monde pour soutenir des victimes et des survivants de la traite. En novembre 2013, un événement caritatif en présence de l'Ambassadeur itinérant de l'ONUUDC, Nicolas Cage, a permis de lever encore 185 000 dollars pour le Fonds. Les organisations ont mis en œuvre en 2014 les activités de la troisième et dernière année de leurs projets au titre de la subvention pluriannuelle et ces projets se termineront le 31 décembre 2014.

62. Il est prévu de lancer un deuxième appel à propositions pendant le troisième trimestre de 2014. Une évaluation indépendante de la première période d'octroi de subventions sera menée en 2014 afin de recenser les leçons apprises et les recommandations pour qu'à l'avenir, le Fonds puisse être un outil encore plus efficace pour aider les victimes de la traite des personnes.

63. À la fin de 2013, le Secrétaire général a nommé un nouveau Conseil d'administration pour donner une orientation stratégique à la gestion du Fonds. Doté d'un mandat de trois ans qui se terminera en décembre 2016, le Conseil se compose

de cinq membres qui représentent les cinq groupes régionaux de l'Organisation des Nations Unies.

### **III. Conclusions**

64. L'approche de l'ONUDC pour promouvoir l'application du Protocole sur la traite des personnes, qui consiste à apporter une assistance technique aux États Membres et à encourager la coopération interinstitutions en matière de traite des personnes, a inclus la participation active de parties prenantes concernées aux niveaux international, régional et national.

65. En dépit des progrès réalisés, la traite des personnes, qui fait des millions de victimes et affecte toutes les régions, demeure un problème mondial urgent. L'ONUDC continuera à promouvoir le Protocole sur la traite des personnes et à appuyer l'application, et travaillera conjointement avec les États Membres et les organisations internationales, la société civile et les victimes pour renforcer l'efficacité de la lutte contre la traite des personnes sous toutes ses formes.

---